

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1016

11 octobre 2005

SOMMAIRE

Assurances Schmit, S.à r.l., Oetrange	48736	Ergonom Group S.A., Luxembourg	48730
Avery Dennison Luxembourg, S.à r.l., Rodange ...	48750	Esorinfo S.A., Luxembourg	48765
Axius S.A., Luxembourg	48724	Fin-Vet S.A., Luxembourg	48757
Banque Puilaetco (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	48727	Fitra Holding S.A., Luxembourg	48744
Banque Puilaetco (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	48727	Gimo Invest S.A., Luxembourg	48723
Build S.A., Luxembourg	48725	Global Strategies Group Holding S.A., Luxem- bourg	48766
C.L.E., Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises S.A., Luxembourg	48737	Grest, S.à r.l., Luxembourg	48729
Carat Investments Holding S.A., Luxembourg ...	48730	Hire S.A., Luxembourg	48731
Cashmere S.A., Luxembourg	48745	Holding Castellet S.A., Luxembourg	48729
Com Selection, Sicav, Luxembourg	48729	Isaver S.A., Luxembourg	48746
Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxem- bourg	48728	Joben S.A., Bertrange	48761
Covalux S.A., Luxembourg	48734	Kayser International S.A., Luxembourg	48737
Covalux S.A., Luxembourg	48734	Land Value Property Holding, S.à r.l., Luxem- bourg	48738
Covalux S.A., Luxembourg	48734	LP 2-4 Finance, S.à r.l., Luxembourg	48732
Covalux S.A., Luxembourg	48734	LP1 Finance, S.à r.l., Luxembourg	48733
Covalux S.A., Luxembourg	48735	Lumari S.A., Luxembourg	48722
D&D, S.à r.l., Hostert	48738	Mail Engineering & Technology S.A., Luxembourg	48723
Danka Holdings, S.à r.l., Luxembourg	48746	Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A.	48736
Debden, S.à r.l., Luxembourg	48767	Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A.	48736
DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg	48724	Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A.	48736
DH Real Estate Luxembourg II, S.à r.l., Luxem- bourg	48725	Mettraco Verwaltungsgesellschaft A.G., Luxem- bourg	48726
DH Real Estate Luxembourg III, S.à r.l., Luxem- bourg	48732	Meyer et Richmond Company S.A., Luxembourg.	48731
DSI U.S. Controlled Residual Risk Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	48726	Meyer et Richmond Company S.A., Luxembourg.	48731
DSI U.S. Controlled Residual Risk Portfolio Fund, Sicav, Luxembourg	48726	Meyer et Richmond Company S.A., Luxembourg.	48731
Dundee & Robin Holding S.A., Luxembourg	48733	MG Transports S.A., Sanem	48748
DWS DollarChance Garant	48727	MGPF S.A., Luxembourg	48736
EFG Universal Advisory Company S.A., Luxbg. ...	48732	MGPF S.A., Luxembourg	48746
EFG Universal Fund, Sicav, Luxembourg	48728	Nova/Paul Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	48751
Elma S.A., Luxembourg	48733	Orinoco Holdings A S.A., Luxembourg	48733
Elma S.A., Luxembourg	48747	Orinoco Holdings A S.A., Luxembourg	48747
Erdi S.A., Luxembourg	48737	Orinoco Holdings B S.A., Luxembourg	48733
		Orinoco Holdings B S.A., Luxembourg	48747
		Participations A&F S.A., Mersch	48758
		PLD Germany VII, S.à r.l., Luxembourg	48744

Process S.A., Kopstal	48759	Tamora S.A., Luxembourg	48728
ProLogis France XLIII, S.à r.l., Luxembourg	48743	Taxis A-Z, S.à r.l., Luxembourg	48735
ProLogis France XLVII, S.à r.l., Luxembourg	48745	Techno-Prom S.A., Luxembourg	48744
ProLogis Germany XIII, S.à r.l., Luxembourg	48724	Teksid Aluminum Luxembourg, S.à r.l., S.C.A., Luxembourg	48744
ProLogis UK II, S.à r.l., Luxembourg	48723	Urbatecnic, S.à r.l., Rollingen/Mersch	48732
Sagittarius Invest S.A., Luxembourg	48725	Wingsgate Holding S.A., Luxembourg	48735
SIPI S.A., Société Holding d'Investissements et de Promotions Immobilières, Luxembourg	48724	Wingsgate Holding S.A., Luxembourg	48735
Sim City 2000 S.A., Luxembourg	48727	WRH Leeds, S.à r.l., Luxembourg	48738
Spartex S.A., Luxembourg	48723	Xantia Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	48726
Staring Capital GP, S.à r.l., Luxembourg	48745	Xantia Real Estate, S.à r.l., Luxembourg	48727
Station Lazzarini, S.à r.l., Echternach	48737	Yenlan Holding S.A., Bertrange	48763

LUMARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.968.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que la société anonyme LUMARI S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.968 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 377 du 7 avril 2003.

II. Que le capital de la société s'élève actuellement à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société LUMARI S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV. Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V. Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII. Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII. Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme LUMARI S.A., est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les vingt-cinq mille (25.000) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Frais

Les frais des présentes sont évalués sans nul préjudice à environ six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 26 mai 2005, vol. 358, fol. 93, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J.-M. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 2005.

H. Beck.

(045016.3/201/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ProLogis UK II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.400.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.899.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043380.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

MAIL ENGINEERING & TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 69.698.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06697, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprise

Signatures

(042880.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2005.

GIMO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 92.690.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 2 mai 2005

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043188.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

SPARTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 37.434.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 10 mai 2005

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043190.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

AXIUS, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 101.912.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date de 4 mai 2005

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

M. Houssa
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043189.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

SIPI S.A., SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENTS ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 57.082.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 4 mai 2005

Le siège social est transféré de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt.

P. Rochas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043195.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

ProLogis GERMANY XIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 77.934.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société
ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant

P. Cassells
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043346.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 2.667.325,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.727.

Par résolution tenue le 6 mai 2005, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Marc Mogull en tant que Gérant de la société avec effet immédiat.
2. de nommer Monsieur John Howard en tant que Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Marc Mogull (Gérant démissionnaire).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043607.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

SAGITTARIUS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.550.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg
le 3 novembre 2004 à 16.00 heures*

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Géraud Rouzet, administrateur de sociétés, demeurant 25, chemin des Crosettes, CH-1805 Jongny (Suisse) et à Mme Véronique Rouzet, administrateur de sociétés, demeurant 25, chemin des Crosettes, CH-1805 Jongny (Suisse).

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 3 novembre 2004 à 16.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que M. Géraud Rouzet, administrateur de sociétés, demeurant 25, chemin des Crosettes, CH-1805 JONGNY (Suisse), et Mme Véronique Rouzet, administrateur de sociétés, demeurant 25, chemin des Crosettes, CH-1805 JONGNY (Suisse), ont été élus aux fonctions d'Administrateur-délégué de la société; ils auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur seule signature.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Pour SAGITTARIUS INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06603. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043544.3/768/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 87.500,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.030.

Par résolution tenue le 6 mai 2005, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Marc Mogull en tant que Gérant de la société avec effet immédiat.
2. de nommer Monsieur Julian Gabriel en tant que Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Marc Mogull (Gérant démissionnaire).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06999. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043608.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

BUILD, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 98.111.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2005

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur-délégué Monsieur Christian Verschuren et de l'administrateur FIDOCOM S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur et administrateur-délégué M. Patrick Pianon, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon, lequel pourra engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière et reste comme administrateur Monsieur Christian Verschuren, administrateur, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour extrait conforme

S GROUP PARTICIPATIONS S.A. / C. Verschuren / P. Pianon

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01994. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043734.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**DSI U.S. CONTROLLED RESIDUAL RISK PORTFOLIO FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.832.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06733, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(043689.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

**DSI U.S. CONTROLLED RESIDUAL RISK PORTFOLIO FUND,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.832.

Faisant suite à l'assemblée générale du 4 mai 2005, sont renommés administrateurs:

- Noël Herve,
- Holmgren John J., Sr.,
- Holmgren John J., Jr.,
- Schmitt Alex.

Est renommé réviseur d'entreprise:

KPMG AUDIT

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06720. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043699.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

METRACO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2010 Luxembourg, 8, place Dargent.
H. R. Luxemburg B 64.876.

Die ordentliche Generalversammlung unserer Gesellschaft hat am 12. März 2004 beschlossen, die Mandate der jetzigen Mitglieder des Verwaltungsrates:

- Herr Dr. Christian Olearius;
- Herr Bernhard Kuhn;
- Herr Dr. Bernd Eckardt;
- und Herr Peter Johannsen,

sowie das Mandat des Rechnungskommissars Frau Inge Ehrles-Meierer um weitere 6 Jahre zu verlängern. Die Mandate bestehen somit bis zu der im Jahre 2010 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss per 31. Dezember 2009 bestimmt.

METRACO VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043647.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

XANTIA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 90.973.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043709.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

XANTIA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 90.973.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043711.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

SIM CITY 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.544.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043714.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2011 Luxembourg, 3, place de Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 28.169.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2005

Ordre du jour:

1. Nomination de DELOITTE S.A.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de nommer DELOITTE S.A. aux fonctions de Réviseur pour l'exercice 2005.

B. Nagelmackers / O. de Jamblinne

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05281. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043719.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

BANQUE PUILAETCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2011 Luxembourg, 3, place de Clairefontaine.
R. C. Luxembourg B 28.169.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2005

Ordre du jour:

1. Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Peters pour une durée de 5 ans.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques Peters et ce, pour une durée allant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

L. Weyer / O. de Jamblinne

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043717.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DWS DollarChance Garant, Fonds Commun de Placement.

Das ab 23. Mai 2005 in Kraft tretende Verwaltungsreglement des Fonds DWS DollarChance Garant, einregistriert in Luxemburg, am 30. Mai 2005, réf. LSO-BE07321, im registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, am 31. Mai 2005 hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043813.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.561.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE

Signature

(043727.3/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TAMORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 54.402.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mai 2005, enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2005, volume 531, folio 80, case 4:

I.- Que la société anonyme TAMORA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.402, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 309 du 26 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 23 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 82 du 16 janvier 2002;
- en date du 4 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 40 du 15 janvier 2003.

II.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme TAMORA S.A.

III.- Qu'en tant qu'actionnaire unique son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme TAMORA S.A.

IV.- Que son mandant déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

V.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(043735.4/231/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

EFG UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 32.967.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2005

En date du 14 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de MM. Jan Bertil Norinder, Thomas C. Werup et Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Réviseur d'Entreprises de la SICAV, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043794.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

48729

HOLDING CASTELLET S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 105.363.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mai 2005, enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2005, volume 531, folio 78, case 4:

I.- Que la société anonyme HOLDING CAS TELLET S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.363, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 326 du 13 avril 2005.

II.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme HOLDING CAS-TELLET S.A.

III.- Qu'en tant qu'actionnaire unique la comparante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme HOLDING CASTELLET S.A.

IV.- Que la comparante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

V.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(043736.4/231/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

GREST, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 99.924.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2005

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de révoquer le gérant technique, Monsieur Dario Ballanti et ceci avec effet au 23 mai 2005. Monsieur Ballanti ne peut dès lors plus engager la société en aucune circonstance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme gérant unique Monsieur Patrick Pianon, employé privé, demeurant à L-6183 Gonderange, 8, rue d'Ernster, et ceci, pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Pour extrait conforme

FIDOCOM S.A. / P. Pianon

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043737.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COM SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 57.507.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signatures.

(043759.3/3085/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

CARAT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 89.011.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 mai 2005, enregistré à Grevenmacher, le 25 mai 2005, volume 531, folio 77, case 12:

I. - Que la société anonyme CARAT INVESTMENTS HOLDING S.A., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 89.011), a été constituée originellement sous la dénomination sociale de TANTUM S.A. HOLDING, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 août 2002, publié au Mémorial C numéro 1559 du 30 octobre 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 555 du 28 mai 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en CARAT INVESTMENTS HOLDING S.A.

II.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique actionnaire de ladite société.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme CARAT INVESTMENTS HOLDING S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

V.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

Pour extrait conforme

J. Seckler

Notaire

(043738.4/231/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ERGONOM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 48.243.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX KONZERN, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043837.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

48731

MEYER ET RICHMOND COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 96.106.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06806, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

Signature

(043762.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MEYER ET RICHMOND COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 96.106.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

Signature

(043760.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MEYER ET RICHMOND COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 96.106.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

Signature

(043766.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

HIRE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 77.660.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mars 2005

Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'administrateur-délégué Monsieur Christian Verschuren et de l'administrateur FIDOCOM S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur et administrateur-délégué M. Patrick Pianon, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon, lequel pourra engager la société par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière et reste comme administrateur Monsieur Christian Verschuren, administrateur, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

Le mandat des administrateurs se terminera à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2006.

Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour extrait conforme

S GROUP PARTICIPATIONS S.A. / C. Verschuren / P. Pianon

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2005, réf. LSO-BC01996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043740.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 78.813.

Par résolution tenue le 6 mai 2005, les associés ont décidé:

1. D'accepter la démission de Monsieur Marc Mogull en tant que Gérant de la société avec effet immédiat.
2. De nommer Monsieur Julian Gabriel en tant que Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Marc Mogull (Gérant démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07010. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043750.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LP 2-4 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.725,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 90.647.

Par résolution tenue le 6 mai 2005, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Marc Mogull en tant que Gérant de la société avec effet immédiat,
2. de nommer Monsieur Julian Gabriel en tant que Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Marc Mogull (Gérant démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07012. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043751.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

URBATECNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen/Mersch.
R. C. Luxembourg B 29.834.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour la société

Signature

(043764.3/1090/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

EFG UNIVERSAL ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 50.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2005

En date du 14 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de MM. Thomas C. Werup, Jan Bertin Norinder et Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la société pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006,
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01221. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043801.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LP1 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 44.300,-.
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 90.734.

Par résolution tenue le 6 mai 2005, les associés ont décidé:

1. d'accepter la démission de Monsieur Marc Mogull en tant que Gérant de la société avec effet immédiat,
2. de nommer Monsieur Julian Gabriel en tant que Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Marc Mogull (Gérant démissionnaire).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043753.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ORINOCO HOLDINGS B S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 R. C. Luxembourg B 102.741.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043774.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ELMA S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 R. C. Luxembourg B 29.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043775.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ORINOCO HOLDINGS A S.A., Société Anonyme.
 Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 R. C. Luxembourg B 102.740.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043776.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DUNDEE & ROBIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
 R. C. Luxembourg B 36.254.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(043824.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043784.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05797, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043785.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043786.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043787.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

COVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043788.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

48735

COVALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.671.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05794, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043789.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

WINGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.835.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 mai 2005

* L'assemblée décide de renouveler le mandat de Maître René Faltz et de Maître Tom Felgen au poste d'administrateur de la société pour une durée de six ans.

* L'assemblée décide de nommer Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, administrateur de la société pour une durée de six ans en remplacement de Monsieur Franck Provost.

* L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, pour une durée de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043790.3/263/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

WINGATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 72.835.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06427, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(043791.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TAXIS A-Z, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 10, rue Félix Blochausen.
R. C. Luxembourg B 70.598.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2005

1. L'assemblée constate la démission de Monsieur Augusto Azevedo Macedo comme Gérant technique.

2. L'assemblée procède à l'unanimité à la nomination comme Gérant technique de Monsieur Cardoso Pinto Mario, loueur de taxis, né à Sao Juliao/Portugal, le 8 février 1961, demeurant au 30, rue Hans Adam à L-3321 Berchem, pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

TAXIS A-Z, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043814.3/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MEDITERRANEAN AND PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 21.438.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(043795.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MEDITERRANEAN AND PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 21.438.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(043793.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MEDITERRANEAN AND PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 21.438.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(043792.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MGP F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.379.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(043777.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ASSURANCES SCHMIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5353 Oetrange, 4, rue de Bous.
R. C. Luxembourg B 80.287.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2005

En date du trente et un mars deux mille cinq, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Georges Boez de son poste de gérant technique pour le département «graphic design» avec effet à ce jour.

Oetrange, le 31 mars 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043825.3/820/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

C.L.E., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.249.

En vertu de l'article 256-1 LSC et de la garantie donnée par COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE en faveur de sa filiale COMPAGNIE LUXEMBOURG D'ENTREPRISES, les comptes annuels consolidés de la COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE au 31 décembre 2004, et le rapport du réviseur sur ces comptes consolidés, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07421, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Signature.

(043823.3/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

STATION LAZZARINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6430 Echternach, 1, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 95.058.

Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2005

En date du vingt juin deux mille cinq,

Monsieur Jeannot Lazzarini, mécanicien, demeurant à L-6581 Rosport, et Madame Margot Lazzarini-Albert, sans état particulier, demeurant à L-6581 Rosport, se sont réunis au siège de la société et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La démission de Monsieur Jeannot Lazzarini en sa qualité de gérant unique est acceptée avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

Est nommée nouvelle gérante unique en remplacement du gérant démissionnaire, Madame Margot Lazzarini-Albert, préqualifiée, qui accepte.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

Echternach, le 20 juin 2005.

J. Lazzarini / M. Lazzarini-Albert.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043827.3/820/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ERDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 22.385.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Signature.

(043828.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

KAYSER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.309.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 19 avril 2005 au siège social de la société que:

Maître Guy Ludovissy, avec adresse professionnelle au 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, est nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 en remplacement de Monsieur François Manti démissionnaire avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043833.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

48738

D&D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6990 Hostert, 10, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 58.696.

Décision de l'associé unique de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 avril 2005

En date du 22 avril 2005, Monsieur Dany Kalac, employé privé, demeurant à L-1311 Luxembourg, 10, rue Antoine, associé unique de la société a pris la résolution suivante:

Résolution

Madame Myriama Bellot, gérante de société, née le 13 mars 1972 à Salah Bey (Algérie) et demeurant à L-4011 Esch-sur-Alzette, 147, rue de l'Alzette, est nommée gérante technique de la société.

Monsieur Dany Kalac est désormais gérant administratif de la société.

La société sera valablement engagée par la co-signature obligatoire de la gérante technique et du gérant administratif pour tout montant supérieur à 1.250 EUR et par la signature individuelle d'un gérant pour tout montant inférieur à 1.250 EUR.

Hostert, le 22 avril 2005.

D. Kalac

L'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043829.3/820/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

WRH LEEDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.187.

Mr Jeffrey G. Dishner, Real Estate Investment Manager, has resigned as a manager of WRH LEEDS, S.à r.l. (the «Company») with effect from May 13th, 2005 and the meeting of partners of the company held on May 13th, 2005 has appointed as of May 13th, 2005 Mr Michael P. Murphy, Manager, residing at 14, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg as a manager of the company for an unlimited duration in replacement of Mr Jeffrey G. Dishner.

Monsieur Jeffrey G. Dishner, Real Estate Investment Manager, a démissionné de son poste de gérant de WRH LEEDS, S.à r.l. (la «Société») avec effet au 13 mai 2005 et l'assemblée des associés de la société tenue en date du 13 mai 2005 a nommé avec effet au 13 mai 2005 Monsieur Michael P. Murphy, Manager, résidant au 14, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur Jeffrey G. Dishner.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05776. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043830.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

LAND VALUE PROPERTY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 108.191.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

EUERBACH S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 38.533,

here represented by Mr Kris Goorts, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on May 23rd, 2005.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of Sep-

tember 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is LAND VALUE PROPERTY HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4.

4.1. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

4.2. The Company may also enter into the following transactions:

* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility.

* to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

* to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

4.3. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five parts (125) with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 13. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 16. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

Art. 17. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.

Art. 18. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Art. 19. Notwithstanding the provisions of article 18 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 20. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be participants) appointed by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

Art. 21. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party EUERBACH S.A. declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five parts (125) have been fully paid up to the amount of one hundred Euro (EUR 100) per part by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately Euro 1,570.-.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

1) The address of the Corporation is set at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

2) The following persons are appointed managers (gérants):

* Mr Johan Dejans, private employee, born in B-Aarschot on the 17th of November, 1966, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

* Mr Gilles Jacquet, private employee, born in B-St. Mard on the 7th of February, 1964, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

* The company LUX MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 79.709.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois EUERBACH S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 38.533,

ici représentée par Monsieur Kris Goorts, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration lui conféré à Luxembourg le 23 mai 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera LAND VALUE PROPERTY HOLDING, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les « Sociétés Apparentées ») et chacune une « Société Apparentée »);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même « groupe » que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

4.3. La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fax ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 18. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Nonobstant les dispositions de l'article 18 des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante EUERBACH S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société, ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.570,-.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1) Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

2) Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

* Monsieur Johan Dejans, employé privé, né à B-Aarschot, le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

* Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-St. Mard, le 7 février 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

* La société à responsabilité limitée LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.709.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Goorts, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 mai 2005, vol. 469, fol. 15, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 2005.

A. Lentz.

(044070.3/221/304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2005.

ProLogis FRANCE XLIII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 86.433.

—

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043874.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

48744

FITRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.552.

Avec effet au 28 avril 2005, la société à responsabilité limitée INTERAUDIT s'est démise de son mandat de commissaire aux comptes et la société anonyme MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A. et a mis fin à son mandat d'agent domiciliataire et de représentant fiscal.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour FITRA HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06295. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(043832.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TECHNO-PROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 62, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 93.706.

Résolution

La FIDUCIAIRE SOFINTER démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 19 mai 2003.

Munsbach, le 17 mai 2005.

FIDUCIAIRE SOFINTER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06247. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043834.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG, S.à r.l., S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.906.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Jon Smith, membre du conseil de surveillance de la société demeure professionnellement au Town Square 2, Suite 300, Southfield, MI 48076 (USA) et non plus au 14901 Galleon Court, Plymouth, Michigan (USA).

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05779. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043840.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PLD GERMANY VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.588.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05239. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043875.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

STARING CAPITAL GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.185.

Mr. Jeffrey G. Dishner, Real Estate Investment Manager, has resigned as a manager of STARING CAPITAL GP, S.à r.l. (the «Company») with effect from May 13th, 2005 and the meeting of partners of the company held on May 13th, 2005 has appointed as of May 13th, 2005 Mr. Michael P. Murphy, Manager, residing at 14, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg as a manager of the company for an unlimited duration in replacement of Mr. Jeffrey G. Dishner.

Monsieur Jeffrey G. Dishner, Real Estate Investment Manager, a démissionné de son poste de gérant de STARING CAPITAL GP, S.à r.l. (la «Société») avec effet au 13 mai 2005 et l'assemblée des associés de la société tenue en date du 13 mai 2005 a nommé avec effet au 13 mai 2005 Monsieur Michael P. Murphy, Manager, résidant à 14, rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une période indéterminée en remplacement de Monsieur Jeffrey G. Dishner.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(043835.3/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

CASHMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 42.640.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A. ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05787. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043842.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ProLogis FRANCE XLVII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.597.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transféré(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1^{er} février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043876.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

48746

MGPF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.379.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2005

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043843.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ISAVR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 32.832.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043846.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

DANKA HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.248.739.328.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 57.013.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 31 mars 2005, DLX INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social au 107, Hammersmith Road, Master's House, Londres W14 0QH, a cédé 121 parts ordinaires et 364 parts ordinaires B, d'une valeur nominale de 31,84 USD chacune, à NCNR OIL & GAS LIMITED, ayant son siège social au 107, Hammersmith Road, Master's House, Londres W14 0QH.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

A. Schmitt

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07323. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043850.3/275/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ORINOCO HOLDINGS A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 102.740.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043849.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ELMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 29.539.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043852.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ORINOCO HOLDINGS B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 102.741.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043853.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

MG TRANSPORTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R. C. Luxembourg B 108.192.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître, Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean-Pierre Miglioli, gérant de société, demeurant 4, rue d'Errouville, F-54680 Crusnes (France),
et
2. Madame Pascale Marot, épouse Miglioli, employée privée, demeurant 4, rue d'Errouville, F-54680 Crusnes (France),
et
3. Monsieur Roger Greden, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, représenté par Karine Arroyo, employée privée, demeurant professionnellement 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de MG TRANSPORTS S.A.

Le siège social est établi à Sanem.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le transport national et international de marchandises par route, la logistique et le négoce de matériaux, ainsi que toutes les opérations accessoires s'y rapportant directement ou indirectement, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

L'assemblée générale des actionnaires est autorisée à nommer deux catégories d'administrateurs: des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie, étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de catégorie A, dont celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature collective d'un administrateur A et d'un administrateur B, dont celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué).

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisé à octroyer aux seuls administrateurs A une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. M. Jean-Pierre Miglioli, prénommé, trois cents actions	300
2. Mme Pascale Marot, épouse Miglioli, prénommée, trois cents actions	300
3. M. Roger Greden, prénommé, quatre cents actions	400
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au Bâtiment la Royale, P.A.E. Gadderscheier, L-4984 Sanem.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs de catégorie A:

* Monsieur Jean-Pierre Miglioli, prénommé,

* Madame Pascale Marot, épouse Miglioli, prénommée.

Est nommé administrateur de catégorie B:

* Monsieur Roger Greden, prénommé.

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2010, Madame Pascale Marot, épouse Miglioli prénommée, en qualité d'administrateur-délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

CODEJA, S.à r.l., avec siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille dix.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Miglioli, P. Marot, K. Arroyo, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2005, vol. 431, fol. 53, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2005.

H. Hellinckx.

(044139.3/242/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 juin 2005.

AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R. C. Luxembourg B 30.712.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2005

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l., tenue le 25 février 2005, que:

1) l'Assemblée accepte la démission de Monsieur Josef Heinrich Kagon, comme gérant de la société.

2) l'Assemblée accepte la nomination de Monsieur Michel Schütz, demeurant 55, rue Pierre Schiltz à L-3786 Tetange, comme nouveau gérant de la société.

3) l'Assemblée décide que la société est engagée par la signature conjointe de Monsieur Michel Schütz et de l'un des deux autres gérants, Madame Alida Gerarda Van Leeuwen ou Monsieur Robert Gordon Van Schoonenberg.

Luxembourg, le 25 février 2005

Pour AVERY DENNISON LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043857.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 108.224.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS, a partnership organised and established under the laws of California, United States of America, having its chief executive office at 50, California Street, Suite 3000, San Francisco, California, 94111, USA,

here represented by Mr. Jean-Marc Delcour, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on May 13, 2005.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. - Name, Registered Office, Object, Duration**Art. 1. Name**

There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other, place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual Accounts, Allocation of Profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. - General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at one (1);
2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- HALSEY, S.à r.l., a company having its registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 50.984.
3. The registered office of the Company is set at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS, un partenariat régi par les lois de l'Etat de Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège à 50, California Street, Suite 3000, San Fransisco, California, 94111, USA, ici représentée par Maître Jean-Marc Delcour, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 mai 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietut» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er}. - Dénomination, Siège Social, Objet Social, Durée**Art. 1^{er}. Dénomination**

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts Sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes Annuels, Affectation des Bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition Générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à (1) un.
2. La personne suivante est nommée comme gérante de la Société pour une durée indéterminée:
- HALSEY, S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 50.984.
3. Le siège social de la société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Delcour, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 58, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(044501.3/230/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

FIN-VET S.A., Société Anonyme, (anc. FIN-VET HOLDING S.A.).

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 85.930.

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIN-VET HOLDING S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 85.930 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 779 du 23 mai 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guillaume de Villenaut, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Il est établi une liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leur mandataire, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société de société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en société de participations financières.

2. Modification de la dénomination de la société de FIN-VET HOLDING S.A. en FIN-VET S.A.

3. Modifications subséquentes des articles 1^{er}, 2 et 15 des statuts de la société.

4. Divers.

V. Après délibération, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société de sorte qu'elle ne sera plus soumise au régime fiscal des sociétés holding de 1929 mais au régime de droit commun applicable aux sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de FIN-VET HOLDING S.A. en FIN-VET S.A.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les articles 1^{er}, 2 et 15 des statuts de la société auront la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de FIN-VET S.A.»

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

«**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous avec Nous, Notaire, signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, R. Uhl, G. de Villenaut, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 46, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

J. Elvinger.

(044537.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

PARTICIPATIONS A&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 18, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 70.807.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2005

Lors de l'assemblée ordinaire du 20 mai 2005 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs-délégués Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach et celui du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE N. AREND ET CIE, S.à r.l. venant à l'expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans.

Le mandat de l'administrateur Lex Fischbach venant également à l'expiration. Son mandat ne sera plus prolongé. Madame Sylvie Winkin-Hansen est nommée nouveau administrateur pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs-délégués, de l'administrateur et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière individuellement à Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

N. Arend

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07395. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043869.3/568/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

PROCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

R. C. Luxembourg B 108.226.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Jones, commerçant, né à Téhéran (Iran), le 13 janvier 1940, demeurant à L-7263 Helmsange, 23, rue de la Libération;

2. Madame Tina Hakimzadeh, administratrice, née à Rezayeh (Iran), le 2 mai 1994, épouse de Monsieur Robert Jones, demeurant à L-7263 Helmsange, 23, rue de la Libération.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent par les présentes.

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PROCESS S.A.

Le siège social est établi à Kopstal.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 2. La durée de la société est illimitée.**Art. 3.** La société a pour objet le commerce et la location d'appareils et de produits de purification de l'eau, l'agence d'affaires portant sur des instruments techniques et des produits industriels, entremise dans l'installation d'usines, l'agence immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles bâtis et non bâtis, leur lotissement et mise en valeur, la prise de participations dans toute entreprise.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le capital social est fixé à trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR) divisé en mille deux cent soixante (1.260) actions, sans désignation de valeur nominale.**Art. 5.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Robert Jones, préqualifié, six cent trente actions	630
2. Madame Tina Hakimzadeh, préqualifié, six cent trente actions	630
Total: mille deux cent soixante actions	1.260

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille cinq cents euros (31.500,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Robert Jones, commerçant, né à Téhéran (Iran), le 13 janvier 1940, demeurant à L-7263 Helmsange, 23, rue de la Libération;

b) Madame Tina Hakimzadeh, administratrice, née à Rezayeh (Iran), le 2 mai 1994, épouse de Monsieur Robert Jones, demeurant à L-7263 Helmsange, 23, rue de la Libération;

c) Mademoiselle Hunaz Ghajallu, étudiante, née à Téhéran (Iran), le 22 février 1975, demeurant à L-7263 Helmsange, 23, rue de la Libération.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Claude Uhres, conseil comptable et fiscal, né à Diekirch, le 1^{er} octobre 1943, demeurant à L-1832 Luxembourg, 8, rue Jean Jacoby.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5) Le siège social est établi à L-8181 Kopstal, 98, route de Mersch.

6) Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Robert Jones, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Jones, T. Hakimzadeh, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mai 2005, vol. 531, fol. 79, case 10. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 mai 2005.

J. Seckler.

(044695.3/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

JOBEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 108.237.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1. SWAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 30-38, Main Street, Suite 31, Don House, représentée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, en vertu d'une procuration générale, datée du 1^{er} juillet 2003, dont une copie restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2. SCOTMARSH FOUNDATION LLC, société de droit de l'Etat américain de Maryland, avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 254, West Chase Street, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, prénommé.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de JOBEN S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes activités d'intermédiaire, le management, la consultance et la gestion d'entreprises dans le sens le plus large, et ceci dans le Grand-Duché du Luxembourg comme ailleurs, de démarche et de courtage, de prestation de conseil, d'étude et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large et ceci en dehors du Grand-Duché du Luxembourg. Elle pourra percevoir des commissions en rémunération des activités ci-dessus énoncées et dans tout autre domaine en général.

Elle peut, d'une manière générale, accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en six cent vingt (620) actions de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont l'administrateur-délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant ad-

mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le douze mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée, trois cent dix actions	310
2. SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée, trois cent dix actions	310
Total: six cent vingt actions	620

Les actions ont été libérées à concurrence de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-), de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatacion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Johan De Laet, employé, né à Bonheiden (Belgique), le 15 avril 1976, demeurant à B-2070 Zwijndrecht, Krijgsbaan 249;

b) Monsieur Juanito Staes, employé, né à Turnhout (Belgique), le 27 novembre 1973, demeurant à B-2930 Brasschaat, Bredestraat 53;

c) Madame Nathalie Thilleman, employée, née à Wilrijk (Belgique), le 13 juillet 1979, demeurant à B-2060 Antwerpen, Bisschopstraat 43.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Juanito Staes, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, vol. 24CS, fol. 33, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

E. Schlessler.

(044760.3/227/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

YENLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 108.238.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. SWAN HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Gibraltar, 30-38, Main Street, Suite 31, Don House, représentée par Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee, en vertu d'une procuration générale, datée du 1^{er} juillet 2003, dont une copie restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2. SCOTMARSH FOUNDATION LLC, société de droit de l'Etat américain de Maryland (Etats-Unis d'Amérique), avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), 254, West Chase Street, représentée par son administrateur, Monsieur Lucien Voet, prénommé.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de YENLAN HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, laquelle, notwithstanding ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente-et-un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une, place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dix-neuf mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente-un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée, cinq cents actions	500
2. SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-), de sorte que la somme de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) SWAN HOLDINGS LIMITED, prénommée;

b) SCOTMARSH FOUNDATION LLC, prénommée;

c) AUDICO INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Voet, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, vol. 24CS, fol. 33, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

E. Schlesser.

(044769.3/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

ESORINFO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.152.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«la mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société PALECOM TECHNOLOGIES INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 60, boulevard de la Woluwe, B-1200 Bruxelles;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société anonyme ESORINFO S.A., R.C.S. Luxembourg section B n° 85.152, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée le 27 novembre 2001 suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

II. Que le capital social de la société anonyme ESORINFO S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 4.200.000,- (quatre millions deux cent mille euros), représenté par 4.200 (quatre mille deux cents) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

III. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société.

IV. Qu'en tant qu'actionnaire unique, son mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

V. Que son mandant s'engage de façon expresse à prendre à sa charge l'actif et le passif, connu et inconnu, de la société ESORINFO S.A., et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

VI. Que son mandant donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX. Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur ainsi que du registre des actionnaires nominatifs.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, vol. 23CS, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Elvinger.

(044857.3/211/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

**GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. UNIVERSAL HOLDING S.A.).**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 97.779.

The year two thousand and five, on ten of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary with residence in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the joint stock company (société anonyme) UNIVERSAL HOLDING S.A., established and with head office in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg Number B 97.779, incorporated as per the deed received by the undersigned notary on 17 December 2003, published in the Official Journal Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 76 of 20 January 2004.

The articles of association of the company were changed several times, the last time by a deed received by the same notary dated 28 April 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is called to order at 3 p.m. under the chair of Mr. Marc Koeune, economist, with professional domicile at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

The Chairman appoints Mr. Patrick Van Hees, lawyer, residing in Messancy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman then states the following:

I. That it appears on a list of presence compiled and certified by the members of the bureau that the six hundred seventy thousand (670,000) non-redeemable shares of class A, the one hundred eighty thousand (180,000) redeemable shares of class B and the one hundred fifty thousand (150,000) non-redeemable shares of class B, each with a nominal value of two Euro (EUR 2.-), representing the entire corporate capital of two million Euro (EUR 2,000,000.-) are duly represented at the present meeting which thus is regularly formed and may validly deliberate and decide on the points on the agenda figuring hereafter, all shareholders represented having accepted to meet without previous notification.

Said list of presence, with the signatures of the shareholders represented shall remain appended to the present minutes together with the powers of attorney to be registered together.

II. That the agenda of the present meeting is as follows:

1. Change of the corporate name of the company into GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A. and subsequent amendment of article 1 first paragraph of the articles of association.

2. Miscellaneous.

The meeting, after approval of the statement of the Chairman and acknowledgment to be regularly formed discussed the agenda and after deliberation unanimously took the following resolutions:

Resolution

The corporate name of the company is changing into GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A.

Consequently article 1 first paragraph of the articles of association is amended to now read as follows:

«**Art. 1 (paragraph 1).** There is a joint-stock company (société anonyme) under the designation of GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A.»

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Suit la traduction du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de UNIVERSAL HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 97.779 ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 17 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 76 du 20 janvier 2004.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 22 avril 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six cent soixante-dix mille (670.000) actions non rachetables de la classe A, les cent quatre-vingt mille (180.000) actions rachetables de la classe B et les cent cinquante mille (150.000) actions non rachetables de la classe B, chacune d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2.-), représentant l'intégralité du capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolution unique

La dénomination sociale de la Société est changée en GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A.

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art 1^{er}. (alinéa 1^{er}).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de GLOBAL STRATEGIES GROUP HOLDING S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, vol. 148S, fol. 46, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

J. Elvinger.

(044981.3/211/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

DEBDEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.205.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the fourth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of DEBDEN LIMITED, having its registered office at 60, Circular Road, Douglas (Isle of Man);

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I. That the «société à responsabilité limitée», DEBDEN, S.à r.l., a limited company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 54.205, has been incorporated by deed enacted on the 15th of March 1996.

II. That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée DEBDEN, S.à r.l. amounts currently to EUR 12,394.68, represented by 50 Shares with a nominal par value of EUR 247.89 each, fully paid up.

III. That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of the société à responsabilité limitée DEBDEN, S.à r.l.

IV. That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V. That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII. That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède,
étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille cinq, le quatre avril

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DEBDEN LIMITED, ayant son siège social au 60, Circular Road, Douglas (Isle of Man);

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société à responsabilité limitée DEBDEN, S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 54.205, a été constituée suivant acte reçu le 15 mars 1996.

II. Que le capital social de la société à responsabilité limitée DEBDEN, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.394,68, représentés par 50 actions ayant chacune une valeur nominale de EUR 247.89, intégralement libérées.

III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société à responsabilité limitée DEBDEN, S.à r.l.

IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 79, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

J. Elvinger.

(044993.3/211/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.